



PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

DE LA COMMUNE DE SOISY SUR ECOLE

Table des matières

INTRODUCTION.....	2
Nom du correspondant :	2
PERIMETRE ET PUBLIC DU PEDT.....	3
UNE SEMAINE TYPE	4
PERIODES DE LA SEMAINE CONCERNEES PAR LE PEDT	4
ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES DEJA EXISTANTES DEPUIS LA MISE EN PLACE DU PEDT.	5
ATOUTS DU TERRITOIRE ET LEVIERS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PEDT :.....	6
CONTRAINTES LIEES AU TERRITOIRE ET MODALITES DE PRISE EN COMPTE DE CES DERNIERES DANS LE PEDT :.....	6
PARTENAIRES DU PROJET :.....	6
OBJECTIFS PARTAGES PAR LES PARTENAIRES :.....	7
EFFETS ATTENDUS :.....	7
COMPOSITION DE LA STRUCTURE DE PILOTAGE :.....	7
MODALITES DE PILOTAGE DU PROJET :	8
COORDONNATEUR DU PROJET :	8
MODALITES D’EVALUATIONS DU PROJET :.....	8
MODALITES DES ACTIVITES PROPOSEES :.....	8
MODALITES D’INFORMATION AUX FAMILLES :.....	9
DUREE DU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL (3 ans maximum)	9

INTRODUCTION

Conformément au Décret sur la nouvelle organisation du temps scolaire (Réforme des rythmes éducatifs), à l'initiative de la commune (commission scolaire) et en concertation avec madame la directrice de l'école primaire, mesdames et monsieur l'(es) enseignant(es), madame la directrice du Centre d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), mesdames les animatrices de l'ALSH, mesdames et messieurs les représentants(es) de parents d'élèves, un projet collectif pour la complémentarité des temps éducatifs est mis en place, depuis la rentrée scolaire 2015 /2016.

Dénommé Projet Educatif Territorial (PEDT), son objectif est de mobiliser, conjointement avec le Service Public de l'Education, toutes les ressources de notre territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets d'écoles et les activités proposées aux enfants hors temps scolaire. Mis à jour en 2018/2019 (modification le 10/12/2021), il est poursuivi en 2019/2020 et sera valable jusqu'en 2021/2022,

Le PEDT doit permettre :

- L'organisation d'activités éducatives de qualité favorisant la mixité sociale et l'épanouissement des enfants,
- La mise en place dans notre commune d'un partenariat pour organiser ou renforcer des activités répondant à des besoins identifiés,
- La mobilisation des ressources locales afin de favoriser les échanges entre les acteurs, tout en respectant le domaine de compétences de chacun.

Le soutien essentiel des bénévoles associatifs et non associatifs, ainsi que l'implication des familles et la promotion des relations intergénérationnelles sont prépondérants au présent PEDT, notamment pour tirer au mieux parti du contexte rural de notre commune.

Chaque enfant pourra participer aux activités périscolaires dans le cadre du PEDT, sans caractère obligatoire.

Les parents disposeront de toutes les informations nécessaires afin de décider ou non de l'inscription de leur(s) enfant(s) à ces activités.

Ainsi, le PEDT de la commune de SOISY SUR ECOLE a pour ambition de contribuer à la réussite scolaire et sociale de ses élèves, développer leur autonomie, favoriser la citoyenneté et le lien social, proposer des activités périscolaires diversifiées, s'inscrivant, pour chaque enfant, dans un parcours éducatif cohérent.

Nom du correspondant :

Bernard Schmitt, Maire adjoint chargé des affaires scolaires

Adresse : Place de la Mairie 91840 SOISY SUR ECOLE

Tél. : 01 64 98 00 01

Adresse électronique : mairie@soisysurecole.fr

PERIMETRE ET PUBLIC DU PEDT

Le territoire de la commune de SOISY SUR ECOLE n'est pas situé en zone prioritaire.

Le nombre d'enfants concernés est de 106 (Cf. conseil d'école du 8/11/2019). Il se compose :

École primaire de SOISY SUR ÉCOLE 2019/2020					
enfants en maternelle					
CLASSE	petite section		moyenne section		grande section
NOMBRE D'ENFANTS	14		16		12
enfants en élémentaire					
CLASSE	cours préparatoire	cours élémentaire 1ère année	cours élémentaire 2ème année	cours moyen 1ère année	cours moyen 2ème année
NOMBRE D'ENFANTS	17	9	10	19	9

Les activités proposées sont payantes, leurs tarifs sont modulés et établis en fonction des ressources des familles.

Le mode d'inscription aux activités est précisé dans le règlement intérieur des services périscolaires.

Les tarifs pratiqués ont fait l'objet d'une délibération en Conseil Municipal (juin 2015).

Les FICHES DE RENSEIGNEMENTS sont disponibles en version papier ainsi qu'en ligne sur le site officiel la commune www.soisysurecole.fr.

Depuis la rentrée scolaire 2017/2018, l'inscription se fait en ligne via le logiciel E. Ticket (règlement de fonctionnement des services périscolaires).

A noter que les lundis et mardis de 16h20 à 17h05, l'Aide Pédagogique Complémentaire (APC), relevant de la compétence de l'Education Nationale est une activité gratuite.

Les enfants bénéficiant de l'APC sont placés sous la responsabilité des enseignantes durant ces activités.

UNE SEMAINE TYPE

<i>Lundi</i>	<i>mardi</i>	<i>mercredi</i>	<i>jeudi</i>	<i>Vendredi</i>
<i>8h40/12h10 classe</i>	<i>8h40/12h10 classe</i>	<i>8h40/12h10 classe</i>	<i>8h40/12h10 classe</i>	<i>8h40/12h10 classe</i>
<i>12H10/14H10 pause méridienne</i>	<i>12H10/14H10 pause méridienne</i>		<i>12H10/14H10 pause méridienne</i>	<i>12H10/14H10 pause méridienne</i>
<i>14h10/16h20 : classe</i>	<i>14h10/16h20 Classe</i>		<i>14h10/16h20 NAP</i>	<i>14h10/16h20 : classe</i>
<i>16h20 à17h05 APC</i>	<i>16h20 à17h05 APC</i>			

Les NAP regroupent tous les élèves des classes allant de la petite section au CM2.

La commune de SOISY SUR ECOLE dispose d'une École primaire

L'établissement scolaire est implanté au cœur du village, Place de la Mairie.

Le site dédié à l'accueil de loisirs périscolaires (matin, pause méridienne et soir) et aux nouvelles activités périscolaires est situé Place de la Mairie.

La salle réservée à la restauration scolaire est adjacente à celle réservée à l'accueil de loisirs.

PERIODES DE LA SEMAINE CONCERNEES PAR LE PEDT

Le PEDT a débuté à la rentrée septembre 2018, en accord avec la directrice de l'école primaire, les enseignantes, les représentants des parents d'élèves, les membres de la commission scolaire et la directrice des services périscolaires.

Pour 2019/2020, les NAP seront proposées de 14h10 à 16h20 le jeudi après-midi.

Les NAP sont réalisées sur une seule plage horaire pour l'ensemble des enfants afin de rationaliser la logistique et de permettre la réalisation d'activités de qualité dans le but de renforcer le bien-être de l'élève en adéquation avec ses besoins physiologiques (alternance des temps d'animations organisées en plusieurs ateliers, temps de repos et de récréation...)

Les NAP sont préparées et encadrées par la Directrice du Centre d'ALSH (centre déclaré en tant que tel auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)).

Son travail est réalisé en étroite collaboration avec les animatrices du Centre de loisirs.

La pratique des NAP sur une seule après-midi, résulte d'une réflexion lors des comités de pilotage. Ainsi, ce choix respecte les rythmes d'apprentissage des enfants.

L'Accueil du matin, avant l'école, (de 7h30 à 8h30, du lundi au vendredi).

Lors de ce temps d'accueil, jeux et autres activités sont proposés aux enfants dans le respect de leurs besoins et choix, les activités ne sont jamais imposées. Les animatrices de l'accueil de loisirs encadrent ce temps.

La pause méridienne (deux heures : de 12h10 à 14h10, le lundi, mardi, jeudi et vendredi)

Dans un souci d'amélioration de qualité du service, mais également de réduction du bruit au sein de la cantine, depuis le 12 novembre 2019 l'équipe périscolaire a expérimenté deux services de repas pendant la pause méridienne. Cette initiative rencontre un réel succès.

Le fonctionnement interne se déroule comme suit : Les enfants (PS/CP et MS/GS) prennent le repas au premier service à 12h10, dès la sortie de l'école. Les enfants de petite section partent ensuite plus tôt au coin sieste. Pendant ce temps de nombreuses activités leur sont proposées aux enfants de MS, GS et CP par l'équipe périscolaire.

Les enfants du deuxième service (CP 2ème partie au CM2) restent à jouer dans la cour de l'école élémentaire et sont conduits au restaurant scolaire vers 12h50. En cas d'intempéries, les enfants sont accompagnés dans la salle de motricité de l'école maternelle où nous leur proposons des activités d'expression, de relaxation et de lecture.

L'accueil du soir ouvrira ses portes à 16h20 pour une durée de deux heures (fermeture à 18h30), les lundi, mardi, jeudi et vendredi, après la classe ou les NAP.

Dans son mode de fonctionnement ce temps d'accueil reste identique à celui proposé les matin et midi (mise en place de jeux, activités et temps de repos), tout en intégrant le fait qu'il « clôture » la journée. Les animatrices de l'accueil de loisirs encadrent ce temps.

Les APC seront sur le temps de l'accueil du soir de 16h20 à 17h05.

Les NAP le jeudi (de 14h10 à 16h20)

ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES DEJA EXISTANTES DEPUIS LA MISE EN PLACE DU PEDT.

Ces activités s'adressent aux enfants scolarisés à SOISY SUR ECOLE (âgés de trois à dix ans).

Des activités extrascolaires sont proposées par les associations sportives locales (football, tennis). Des stages d'activités manuelles, organisés par la Verrerie d'Art implantée sur la commune, sont proposées durant les périodes de vacances scolaires. Une médiathèque est à disposition sur la commune.

Pour certaines d'entre elles, ces activités sont proposées aux enfants dès l'âge de trois ans.

C'est ainsi que les besoins éducatifs en temps périscolaires et extrascolaires à SOISY SUR ECOLE sont couverts pour les enfants de trois à dix ans.

ATOUTS DU TERRITOIRE ET LEVIERS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PEDT :

SOISY SUR ECOLE dispose de nombreuses ressources constituées par les associations et les dispositifs locaux, sportifs, culturels et patrimoniaux divers.

Les ressources humaines ainsi que le savoir-faire relèvent de l'existence d'une équipe d'agents communaux et d'animatrices qualifiés, offrant des compétences diversifiées et une certaine expertise dans quelques domaines (connaissance du patrimoine local, domaine artistique...).

Les échanges et relations intergénérationnelles sont également favorisés.

L'implication réelle des familles est déjà existant lors des manifestations festives. Nous veillons à la renforcer et à la développer, tout comme le bénévolat.

CONSTRAINTES LIEES AU TERRITOIRE ET MODALITES DE PRISE EN COMPTE DE CES DERNIERES DANS LE PEDT :

Les contraintes découlent du contexte rural de notre commune et avec lui des coûts engendrés par le transport des enfants .

Il est possible d'y remédier dans une certaine mesure, en sollicitant les partenaires (ex. : intervention possible du (PNR) Parc Naturel Régional du Gâtinais Français pour des sessions pédagogiques) et en privilégiant chaque fois que possible les ressources locales.

PARTENAIRES DU PROJET :

Caisse d'Allocations Familiales de l'ESSONNE

Direction Départementale de la Cohésion Sociale

Direction Académique Départementale de l'Education Nationale

Partenaires associatifs locaux

Parc Naturel Régional du Gâtinais français

Bénévoles

OBJECTIFS PARTAGES PAR LES PARTENAIRES :

Compétences sociales et civiques :

- Développer la citoyenneté et favoriser la socialisation (règles de vie commune, vivre ensemble, respect des usages de politesse, savoir s'exprimer et écouter, s'écouter)

Compétences culturelles et artistiques :

- Favoriser l'accès à la culture, découvrir le monde, développer la créativité, la part artistique

Compétences personnelles :

- Développer l'autonomie, l'initiative (connaissances, compétences, comportement)

EFFETS ATTENDUS :

- Faciliter l'échange et l'entraide par des prises de parole
- Favoriser l'accès pour tous à des activités variées et développer des savoir-être et des savoir faire,
- Aider à l'épanouissement de l'enfant, consolider des connaissances grâce au partage de valeurs éducatives communes autour de l'enfant et au cœur même du projet
- Faire découvrir le monde environnant
- Utiliser et comprendre des règles, s'écouter les uns et les autres, partager et respecter les règles de vie (adultes et enfants)
- Apprendre à faire des choix,
- Savoir exprimer un besoin, solliciter de l'aide, s'ouvrir au monde et rendre l'enfant curieux, interrogatif. Impliquer les enfants dans les activités.
- Développer des liens entre les acteurs : animateurs/enseignants/intervenants/associations/bénévoles.

COMPOSITION DE LA STRUCTURE DE PILOTAGE :

Mr Philippe BERTHON , maire de Soisy sur École et son adjoint, Mr Bernard SCHMITT

Mme Laure ROUY, directrice du Centre d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement ainsi que Mmes les animatrices des activités périscolaires.

Mme Amélie LE GUILLOUX, directrice de l'école primaire

Mmes et Mr les enseignants

Mmes et Mrs les représentants de parents d'élèves

Seront invités et sollicités, en fonction des besoins identifiés : les présidents des associations locales, le PNR, ainsi que d'autres intervenants ad-hoc (Education Nationale etc...)

MODALITES DE PILOTAGE DU PROJET :

Une réunion trimestrielle est proposée

COORDONNATEUR DU PROJET :

Mme Laure ROUY, Directrice du Centre d'ALSH

Mairie de SOISY SUR ECOLE, Place de la Mairie 91840 SOISY SUR ECOLE

Tél. : 0164980001

Adresse électronique : l.rouy@soisysurecole.fr

MODALITES D'EVALUATIONS DU PROJET :

Les critères envisagés sont les suivants :

****Au niveau quantitatif***

- La possibilité pour chaque enfant de bénéficier d'au moins une activité,
- La possibilité pour chaque enfant d'avoir le choix,
- Le nombre d'enfants inscrits sur une, ou plusieurs activités,
- Le nombre d'enfants assidus et le pourcentage de décrochage,
- Le nombre de réalisations et d'expositions organisées.

****Au niveau qualitatif***

- Lien Ecoles /ALSH/Tissu Associatif,
- Lien Enseignantes/Animatrices (travail harmonieux),
- Poursuite de l'engagement associatif
- Intérêt des enfants, des parents, des enseignantes et des acteurs au projet

MODALITES DES ACTIVITES PROPOSEES :

L'inscription aux activités proposées se fait à la semaine, au mois ou à l'année, Les inscriptions sont effectuées via le logiciel E. Ticket (un identifiant étant donné aux familles pour ce faire. Elles doivent être réalisées au plus tard le jeudi 9h00 pour la semaine suivante.

Les tarifs pratiqués dès la rentrée scolaire 2015-2016 ont fait l'objet d'une délibération en Conseil Municipal.

MODALITES D'INFORMATION AUX FAMILLES :

Une information sera faite auprès des familles afin qu'elles aient les éléments pour décider ou non de l'inscription de leur(s) enfant(s) aux activités périscolaires.

Ces informations seront transmises par la municipalité, les représentants de parents d'élèves ou le Centre d'ALSH et distribuées via les écoles.

La nouvelle organisation des temps scolaires, périscolaires, les tarifs pratiqués ainsi que la liste des différentes activités proposées et les objectifs poursuivis seront mis à disposition des familles en version papier et numérique (www.soisysurecole.fr)

DUREE DU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL (3 ans maximum)

La durée est de trois ans avec reconduction tacite. Le PEDT est révisable annuellement en cas de nécessité.

Texte modifié le 10/12/2019